

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL**  
**DE L'ACTION SOCIALE**  
**DU 14 FÉVRIER 2024**

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :**

Mme Caroline ACQUAVIVA, M. Jacques BLANCHIN, Mme Ghislaine BOUVIER, Mme René BRUYERE, M. Pascal CHARMOT, Mme Laurence DU VERGER, Mme Christel DUPONT, Mme Marie-Hélène DANIEL, Mme Miriam WIATR, Mme Corinne DE LAVISON BERNARD, M. Pierrick JANNIN.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :**

Mme Roselyne BEAL donne pouvoir à M. Jacques BLANCHIN.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Yohann HACHANI.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S. du jeudi 14 décembre 2023 .....	3
FINANCES.....	4
2. Budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.....	4
3. Budget primitif 2024 de la résidence autonomie Beau Séjour .....	8
RESSOURCES HUMAINES.....	11
4. Procédure de marché relative au contrat d'assurance "Risques Statutaire 2025-2028" .....	11
ACTION SOCIALE.....	12
5. Convention de partenariat entre l'UDAF et le CCAS pour la mise en œuvre de Points Conseil Budget (PCB) .....	12
MAISON DES FAMILLES .....	14
6. Attribution du chéquier Familles - Évolution des critères au 1er mars 2024.....	14
7. Conventonnement avec l'association Lire et Faire Lire Rhône et la Métropole de Lyon.....	16

*La séance est ouverte à 19 heures 05 sous la présidence de M. Pascal CHARMOT.*

*M. CHARMOT procède à l'appel.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Messieurs-Dames, merci pour votre présence.

Avant de démarrer, nous pouvons confirmer qu'il y a le quorum. Les personnes sont présentes.

Nous allons peut-être prendre un temps pour accueillir une personne que vous voyez pour la première fois, qui est Madame Laure HENRY ici présente, notre nouvelle directrice du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Dites-nous en quelques mots d'où vous venez, Madame Laure HENRY, ce que vous avez fait?

**Mme HENRY.-** Je viens de Perpignan dans le sud de la France. J'ai d'abord fait un passage, à la suite de mes études en urbanisme et en aménagement, dix ans au Canada sur un projet de rénovation urbaine. Puis j'ai goûté un peu au métier de conseil sur la région parisienne et je suis redescendue à Perpignan où pendant six ans j'ai été directrice de la cohésion citoyenne, c'est-à-dire tout ce qui est le service d'assistants sociaux, jeunesse, médiation urbaine et politique de la ville. Ensuite, j'ai pris des fonctions de directrice générale des services dans une commune d'à peu près 15 000 habitants. Et aujourd'hui je suis à Tassin la Demi-Lune, directrice du CCAS.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Puisque maintenant nous vous connaissons mieux mais que vous ne connaissez pas tout le monde, je vais demander à chacun de se présenter.

*(Tour de table de présentation des membres du CCAS.)*

Je vous propose que nous entamions l'ordre du jour qui n'est pas très étoffé mais quand même avec des sujets d'importance qui concernent le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale et celui de la résidence autonomie Beau Séjour.

<b>1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S. du jeudi 14 décembre 2023</b>
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des observations par rapport à ce document ? S'il n'y en a pas je vous propose de le mettre aux voix.

**Le compte-rendu du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**2. Budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale**

*Présentation du rapport par M. CHARMOT.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est la deuxième étape du cycle budgétaire puisque vous vous souvenez que nous avons eu d'abord le rapport sur les orientations budgétaires au mois de décembre dernier.

Le budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale est réparti comme d'habitude en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**I - Section de fonctionnement**

**1. Les charges de fonctionnement**

La principale section est la section de fonctionnement puisqu'en investissement vous savez que pour l'essentiel les investissements sont pris sur le budget de la Ville lorsqu'il y a des opérations d'investissement à faire, mais il peut y avoir quelques petits travaux, quelques petites actions d'investissement.

 Les dépenses à caractère général (chapitre 011)

Elles représentent pour 72 % de ce chapitre des dépenses liées à des marchés et des contrats, donc des choses qui sont reconduites, sur lesquelles nous sommes engagés et parfois sur plusieurs années. Ce sont des inscriptions qui deviennent quasiment obligatoires puisque nous avons signé des conventions et des contrats.

Nous avons, dans ce domaine en particulier, les contrats de délégation de service public pour la gestion des structures petite enfance, donc deux avec le jardin d'enfants de la Capucine et l'établissement d'accueil du jeune enfant du Pont d'Alaï, pour un peu plus de 510 000 €.

Et puis, bien sûr, la rémunération du marché de restauration des crèches, la fourniture de couches dans les crèches pour 46 500 € ainsi que les professionnels et intervenants extérieurs qui interviennent à la Maison des Familles pour 18 k€.

Par ailleurs, les achats de prestations permettent la prise en charge des projets à destination des seniors, par exemple, pour presque 27 000 €, la rémunération des intervenants du Lieu d'Accueil Enfants Parents pour 20 k€, la mise en œuvre d'actions collectives au sein de la Maison des Familles pour 18 k€ et des animations pédagogiques dans le domaine petite enfance ainsi que des prestations tournées vers le personnel pour ce qu'on appelle l'analyse de la pratique, toujours pour accompagner le

professionnalisme, l'échange de pratiques, l'amélioration de l'offre de service et du développement des compétences.

Pour le reste, nous sommes sur des choses courantes de nettoyage, de charges locatives, de fournitures comme cela est assez commun.

#### ✚ Les charges de personnel (chapitre 012)

C'est l'essentiel du budget du CCAS puisque nous sommes à 2 350 000 €, en progression de 4 % par rapport à 2023.

Vous le savez, il y a toujours ce mécanisme qu'on appelle le glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire l'indice des agents qui progresse en fonction de leur ancienneté.

Il y a aussi des décisions prises dans le cadre d'échanges, de négociations au niveau de l'État avec les représentants des syndicats de la fonction publique nationale et qui s'appliquent au niveau territorial ou des mesures de rémunération comme, par exemple, la hausse du point d'indice mise en œuvre en 2023, les hausses de cotisations retraite.

Nous avons aussi l'effet du recrutement et en l'espèce nous avons au service Action Sociale une montée en compétence avec le recrutement d'un travailleur social supplémentaire, comme c'est indiqué dans le rapport, pour améliorer notre réactivité et la qualité de suivi des situations individuelles, donc des dossiers des personnes qui sont accompagnées par le service d'Action Sociale incluant notamment l'accompagnement des résidents de Beau Séjour. C'était une volonté de proposer aux résidents de Beau Séjour et aux seniors une prestation et une mission d'accompagnement social.

#### ✚ Le budget dédié aux aides aux personnes (chapitre 065)

Vous intervenez sur ce chapitre, par exemple, avec les commissions permanentes pour les attributions d'aides ponctuelles ou facultatives mais pas que puisque nous avons aussi le chèque Petite enfance et les chèques Familles. Cela représente 212 k€ tout de même.

Le chèque Petite enfance (23 k€), permet d'accompagner le choix de mode de garde et les dépenses de mode de garde pour les personnes qui ne sont pas en structure collective mais en accueil individuel comme, par exemple, les assistantes maternelles ou les microcrèches. J'entends par-là que les microcrèches ne sont pas municipales mais privées.

Les chèques Familles sont, eux, ajustés un peu à la hausse à 50 000 € pour tenir compte de l'exercice 2023 où nous avons fait évoluer le dispositif des chèques Familles en l'ouvrant aux familles à partir du premier enfant alors qu'avant c'était à partir de trois.

Et vous avez les aides facultatives pour à peu près 45 k€.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Du côté des recettes, la principale recette vient de la subvention de la Ville versée au budget du CCAS pour 2,1 M€. C'est pratiquement l'équivalent des charges de personnel qui sont à 2,35 M€, ce qui veut dire que le reste correspond à des aides extérieures ou des financements comme des participations des familles en fonctionnement des crèches ou des redevances versées par le délégataire qui occupe les crèches municipales pour délivrer la prestation, donc qui nous paie une sorte de loyer ou de redevance.

Il y a les subventions aussi de la CAF, ce qu'on appelle le bonus territoire, la PSU (Prestation de Service Unique) ou la PSO (Prestation de Service Ordinaire). Tout cela fait partie de ce qu'on appelle la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF. Cela représente tout de même près de 800 000 €, ce qui est important pour nous en termes de recettes qui viennent soulager l'effort d'abondement du budget de la Ville vers le CCAS pour équilibrer le budget puisque c'est la règle, il faut, bien sûr, que le budget soit équilibré.

Voilà pour le fonctionnement dans les grandes lignes et de façon synthétique.

## **II - Section d'investissement**

Je l'ai dit tout à l'heure, les travaux sont financés par le budget municipal de la Ville mais nous avons aussi quelques achats de matériels, de bureaux, du mobilier. Cela représente à peu près 9 000 €.

Les dépenses d'investissement sont financées par l'amortissement des précédentes dépenses d'investissement et nous inscrivons des dépenses en fonction de ces recettes que sont les recettes d'amortissement, ce qui veut dire que parfois on inscrit en investissement des dépenses pour mettre à l'équilibre le budget puisqu'on sait les recettes qu'on a et comme cela doit être équilibré il faut mettre des dépenses en face. C'est un peu le rêve du chef de service, c'est qu'on lui dit : Vous avez les recettes, vous n'avez plus qu'à mettre les dépenses. Pour le coup, c'est une nécessité puisque tout doit être équilibré.

Cela veut dire qu'on inscrit des dépenses en investissement qui peuvent ne pas se réaliser mais au moment du budget il faut avoir ces dépenses inscrites pour équilibrer. Donc nous avons aussi ajouté des dépenses de matériel informatique car généralement il ne se passe pas une année sans qu'il y ait quelques dépenses informatiques à faire.

Pour ce qui est de l'ensemble des enveloppes, vous les voyez dans le document mais je les rappelle :

- Charges à caractère général en fonctionnement : 708 000 €.
- Charges de personnel : 2 350 000 €.
- Autres charges de gestion : 212 000 €.
- Charges exceptionnelles : 100 €.

→ Opérations d'ordre entre sections : ce sont uniquement des écritures comptables qui n'entraînent ni sortie d'argent ni rentrée mais ce sont des passations d'écritures. Il y en a pour 8 500 €.

Le budget du CCAS en fonctionnement représente 3 281 906 €.

On a évoqué les recettes juste avant. L'essentiel vient des dotations et subventions.

Pour l'investissement vous voyez le montant inscrit, c'est 8 640 € en recettes. Donc nous avons mis 8 640 aussi en dépenses.

Voilà pour une présentation synthétique et j'espère claire de ce budget 2024 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Y a-t-il des questions ?

**Mme DU VERGER.**- Malheureusement, j'ai beaucoup de problèmes avec les finances, ce n'est pas nouveau, mais quelqu'un de notre équipe qui a de grandes compétences me disait que - cela n'apparaît pas là et puis je serais incapable de le voir - apparemment il y aurait une baisse des aides de l'ordre de 18 000 €.

C'est quelque chose qui nous dérange un petit peu. Je ne sais pas si vous pouvez nous en dire plus.

En plus, nous aurions probablement orienté différemment. Donc, je pense que je voterai contre, mais ce n'est pas une surprise non plus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, les aides ne sont pas forcément reconduites, tout du moins l'enveloppe dite associée aux aides, notamment ce qui doit être dans le chapitre 65, les aides aux personnes parce que je pense que c'est de cela dont il est question. Pour le personnel et les charges courantes c'est un autre sujet.

Nous ne reconduisons pas forcément les mêmes montants si ce n'est que nous avons augmenté un peu les chèques Familles pour s'ajuster à l'année 2023, Les chèques Petite enfance aussi. C'est un peu pour prendre en compte la consommation telle qu'elle est. Parfois, on budgète un peu plus et on s'aperçoit que c'est un peu moins consommé.

**Mme ACQUAVIVA.**- Je crois que nous avons maintenu à l'équilibre sur les chèques Petite enfance.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a aussi les aides facultatives qui peuvent être sur les loyers, sur les aides à la cantine, etc. C'est quelque chose qui se vit au cours de l'année, ce qui veut dire qu'en l'état même si le montant ne se fait pas à l'identique de l'année précédente et donc s'il est constaté une baisse, on ajuste en cours d'année en fonction des sollicitations et de la nécessité d'accompagner les personnes. Cela évite d'inscrire des lignes de dépenses et derrière de ne pas forcément avoir les consommations ou les dossiers qui rempliraient les critères pour avoir les aides.

Mais cela n'empêche pas, et je pense que cela ne doit concerner vraiment que ce compartiment d'aides facultatives, d'ajuster en fonction de l'évolution des dossiers.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vous propose à ce moment-là de le mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité des membres présents, vote contre de Mme DU VERGER.**

### **3. Budget primitif 2024 de la résidence autonomie Beau Séjour**

*Présentation du rapport par M. CHARMOT.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout d'abord, un rappel du contexte mais sans trop y revenir puisque j'en avais parlé pendant le rapport sur les orientations budgétaires.

Nous connaissons depuis la crise sanitaire un déficit de fonctionnement lié à une réduction du taux d'occupation même s'il a bien repris depuis la crise sanitaire où évidemment, tout le monde s'en doute, les difficultés étaient d'une autre nature.

La résidence subit une forte hausse des coûts de l'énergie. On voit ici mentionnée une hausse de 100 000 € par rapport au budget 2023. C'est conséquent. Quand on regarde le budget de fonctionnement qui est de 850 000, 100 000 € de plus c'est vraiment une progression et une charge nouvelle importante à laquelle il faut penser à ajouter, mais c'était sur un autre budget, les 550 000 de hausse du coût de l'énergie pour le budget de la Ville. Donc rien que sur le poste énergie on est à pratiquement 700 000 € de charge supplémentaire.

Dans ce contexte forcément contraint on a maintenu notre effort pour maîtriser les charges de personnel malgré les différentes mesures nationales déjà décrites, c'est-à-dire les hausses du point d'indice, des charges des cotisations retraite.

Cela nécessite qu'on soit toujours bien attentif et prudent sur ces questions de niveau de dépense et de charge pour garder la situation de la résidence viable sans être demain contraint de revoir les prestations de service de façon forte, tout en rappelant que, de surcroît, la résidence Beau Séjour est une résidence autonomie avec des loyers et que les loyers sont encadrés par la Métropole, c'est-à-dire que le prix de journée est contraint. C'est aussi un autre élément du contexte qui nous amène à être très attentifs à la situation.

#### **I - Le budget de la section de fonctionnement**

##### **1. Les charges de fonctionnement**

 Les dépenses à caractère général (chapitre 011)

Accusé de réception en préfecture  
069-266910157-20240417-D2024-08-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Ces charges sont à 200 000 €, en hausse de 93 000 €. C'est lié aux fluides avec l'électricité qui est la principale explication de cette hausse.

Il y a aussi des actions de prévention et d'animation pour 10 000 € pour lesquelles nous avons une subvention de la Métropole.

Le reste est classique : fournitures administratives, petit matériel, nettoyage. Nous sommes sur des montants identiques à 2023 avec 8 k€.

#### ✚ Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles s'établissent à environ 246 k€, en stabilité par rapport à l'année dernière entre autres grâce au départ d'une personne à la retraite (un agent d'entretien) et à son non-remplacement au bénéfice d'une mutualisation d'un personnel de la Maison des Familles.

Je l'avais expliqué. Nous avons des capacités pour ce type de poste et d'activité de pouvoir prendre sur d'autres établissements ou missions soit sur la Ville, soit sur la Maison des Familles et, de ce fait, le départ à la retraite ou le non-remplacement de la personne n'impacte pas la qualité du service ou la prestation d'entretien, elle est toujours assurée.

#### ✚ Charges de structures (chapitre 016)

C'est le principal poste avec 409 k€ dont le loyer annuel que nous versons à notre propriétaire qui est la société Alliade pour 154 k€ ainsi que le remboursement de la taxe foncière - il y a une fiscalité aussi puisqu'il s'agit d'un bâtiment. Toutefois, nous sommes en train de discuter avec la Trésorerie pour savoir s'il est bien normal ou logique que pour un bâtiment municipal nous ayons à verser la taxe foncière. En principe, cela ne se fait pas. Mais nous n'avons pas pu encore obtenir gain de cause auprès de la trésorière.

**M. ALLEG.-** On conteste cette taxe même si on est contraint de la payer. L'étape d'après serait éventuellement un recours contre l'État sur ce sujet, ce qui arrivera peut-être.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour l'instant, nous pensons qu'elle n'est pas à régler mais nous prévoyons la dépense et nous la réglons car c'est une obligation et si tant est que ce soit envisageable dans ce cas il s'agirait de la transférer au propriétaire et non pas au locataire puisque nous ne sommes pas propriétaires.

Cela fait quand même un an et demi à deux ans qu'on discute. C'est long.

Puis, il y a les divers contrats de marché : la téléassistance, l'entretien des réseaux, le traitement des nuisibles et la fourniture de petits matériels.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Il s'agit de la redevance versée par les résidents ainsi que des recettes connexes au loyer comme la téléassistance, par exemple, et la

facturation des repas en résidence ou le portage à domicile, ce qui représente l'essentiel de la recette puisque c'est 684 k€ sur les 856 k€.

Et puis, bien sûr, c'est le versement de subvention dans le cadre de l'agrément de la résidence autonomie par la Métropole. Nous recevons une aide de la Métropole de 28 k€ et de l'ARS au titre du forfait soin pour 71 k€. Nous espérons que cela va être maintenu dans l'avenir. Il y a eu une période où c'était un peu en suspens ou en réflexion, où on disait que l'ARS n'avait plus vocation forcément à verser un forfait soin puisque dans le forfait soin il y a le mot soin et que ce n'était pas une résidence à proprement parler où il y a des soins, à la différence d'un EHPAD où nous avons ce type de prestation. Mais, pour l'instant, c'est toujours considéré comme étant dans les critères pour être aidé par l'Agence Régionale de Santé.

## **II - Le budget de la section d'investissement**

Il est à 19 300 €. Là aussi, c'est le même principe. Étant donné que nous avons des recettes pour ce montant-là nous mettons des dépenses en face pour l'équivalent. Il y a aussi des cautions remboursées aux résidents pour 8 300 € ainsi que différents travaux comme le changement progressif des stores. Nous en avons fait six en 2023. Il est prévu d'en faire huit en 2024 et de poursuivre ainsi par tranche, de changer les stores de la résidence ou de faire le remplacement des jardinières, ce qui est apprécié car on a des résidents très impliqués dans le fleurissement des balcons, donc il nous tient à cœur de pouvoir faire en sorte que les jardinières soient elles aussi satisfaisantes.

Les recettes sont en investissement essentiellement dues à l'amortissement sur les achats de mobiliers acquis les années précédentes et le versement de cautions nouveaux résidents. On verse la caution à l'entrée, on la leur restitue lorsqu'ils quittent la résidence.

Je vous rappelle les montants en synthèse :

Pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes : 856 511 €  
et en section d'investissement : 19 300 €.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Y a-t-il des questions ?

**Mme DU VERGER.**- Vous aviez parlé tout à l'heure du montant des loyers qui étaient encadrés par la Métropole. Compte tenu de la situation d'aujourd'hui les loyers n'ont pas du tout augmenté ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si parce que la Métropole, chaque année, décide d'une progression de loyer qu'elle propose aux établissements de mettre en œuvre. Donc, il y a une évolution qui vise peu ou prou à essayer d'accompagner l'inflation. C'est voté d'abord à la Métropole pour l'ensemble des structures de résidence autonomie ou même, par exemple, pour l'accompagnement à domicile qui est un autre domaine. Ensuite, charge aux structures, collectivités d'appliquer ces

revalorisations. C'est ce que nous avons fait à Tassin la Demi-Lune l'année dernière.

**Mme DU VERGER.**- J'ai une autre question par rapport aux recettes de fonctionnement. Comment est fixé le forfait autonomie de la Métropole ? Vous dites 28 000 €, c'est basé sur le nombre de personnes ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne sais plus.

**M. ALLEG.**- C'est le nombre de résidents accueillis. Il y a un forfait par résident.

**M. LE PRÉSIDENT.**- De toute façon, il est quasi-identique chaque année. Mais on le précisera la prochaine fois ou alors dans le compte-rendu on mettra un petit commentaire en annexe pour dire comment il est calculé.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

**Le rapport est adopté à la majorité des membres présents, vote contre de Mme DU VERGER.**

## RESSOURCES HUMAINES

### 4. Procédure de marché relative au contrat d'assurance "Risques Statutaire 2025-2028"

*Présentation du rapport par M. CHARMOT.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour information, nous l'avons aussi examiné au Conseil municipal pour la Ville puisque c'est ce qu'on appelle un contrat groupe ou un contrat collectif mutualisé que nous souscrivons par le biais du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole et nous lui confions le fait de prospecter, solliciter des prestataires d'assurance qui vont faire des offres. Le Centre de Gestion par la somme des collectivités qui lui confient cette mission pour leur compte va pouvoir négocier, discuter d'un tarif. Ensuite, il nous le propose, puis une délibération est prise pour accepter les taux.

Pour l'instant, nous sommes dans la phase préalable, celle de décider de confier au Centre de Gestion de faire cette négociation, cette recherche d'offre pour le compte de la Ville.

C'est pour cela qu'il est indiqué qu'il vous est proposé de bien vouloir mandater le Centre de Gestion de la Métropole de Lyon pour qu'il procède pour le compte de la collectivité à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et géré sous le régime de la capitalisation.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je vais mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **ACTION SOCIALE**

### **5. Convention de partenariat entre l'UDAF et le CCAS pour la mise en œuvre de Points Conseil Budget (PCB)**

*Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.*

**Mme ACQUAVIVA.**- Il s'agit de renouveler le partenariat entre le CCAS et l'UDAF pour la mise en place de ces PCB qui existent depuis 2022 sur la commune.

Le Point Conseil Budget est un bus itinérant. C'est un service de proximité ouvert à tous, préventif, pour éviter que les situations ponctuelles de difficultés budgétaires ne se transforment en situations pérennes. C'est de l'éducation budgétaire et de la prévention du surendettement.

Depuis plusieurs années les travailleurs sociaux interviennent. On se rend compte qu'ils interviennent quand il est déjà trop tard, quand les ménages sont endettés ou surendettés.

L'objectif est d'intervenir en mode préventif au lieu d'être sur un mode curatif.

Comment est-ce que cela se passe concrètement ? Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) reçoit à l'intérieur de ce bus stationné à proximité de la mairie.

Il est intervenu l'année dernière huit fois. Il a été stationné à huit reprises sur la commune.

La CESF reçoit individuellement pour un premier diagnostic sur rendez-vous et sans rendez-vous pour une prise simple d'informations.

Le PCB n'octroie pas d'aide financière. Il va répondre à toutes les questions liées au budget. Cela va être un jeune qui vit sa première décohabitation hors du foyer familial, une personne plus âgée qui part à la retraite et toutes les situations de rupture comme un divorce, un décès, une séparation ou, au contraire, l'arrivée d'un enfant, une installation à deux, ce qui va provoquer des questions auprès des personnes et notamment au niveau du budget.

C'est comment on gère un budget, comment on le définit, comment est calculé un reste à vivre, etc.

C'est confidentiel, gratuit.

L'UDAF qui propose ce Point Conseil Budget s'engage également à proposer une session d'information collective à la Maison des Familles, ce qui a été le cas en 2023 puisqu'il y a eu une session sur comment gérer son budget. Je crois que c'était à destination des jeunes qui avaient été orientés par la mission locale. Il y a eu une quinzaine de jeunes à peu près.

Il vous est demandé de bien vouloir émettre un avis sur la signature de cette convention partenariale pour le renouvellement de la convention entre l'UDAF et le CCAS afin de maintenir ce Point Conseil Budget.

Et je ne l'ai pas dit mais c'est 650 € par an.

**M. BLANCHIN.-** Pour les huit ?

**Mme ACQUAVIVA.-** Oui et l'animation collective. On en a eu plusieurs l'année dernière. Ils s'adaptent aussi en fonction des besoins.

**M. BLANCHIN.-** Cela fait un volume de combien de personnes ?

**Mme ACQUAVIVA.-** C'est dans le bilan qui a été joint. Il y a une dizaine de personnes.

C'est très long. Ils sont là une matinée mais cela peut prendre une à deux heures pour faire le point avec la personne.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une prestation qui, à mon sens, a vocation à se développer. Ce n'est pas pour imaginer qu'il faudrait qu'il y ait plus de personnes qui aient des problèmes de budget mais ces problèmes existent, ces réalités sont là et il est vrai qu'on peut l'imaginer avec les personnes qui ont affaire aux services sociaux, de l'action sociale. On peut penser qu'il peut y avoir un peu plus de personnes auprès desquelles ce service serait très utile.

C'est assez nouveau, en réalité, on a démarré en 2022, et c'est très confidentiel, on ne va pas faire une communication *urbi et orbi* mais je pense que cela a vocation à pouvoir toucher un peu plus de personnes et dans un intérêt bien compris pour que les familles, les personnes, les jeunes, les moins jeunes trouvent des réponses face à des moments difficiles quand il y a des événements qui ont un impact financier sur leur quotidien.

**Mme DU VERGER.-** Quand on voit une petite dizaine de personnes on se pose aussi la question par rapport au lieu où est le bus. Il y a beaucoup des gens qui ont du mal à monter dedans parce que c'est monter qu'on est en difficulté.

Vous avez parlé de la communication mais si des personnes ne sont pas en lien avec le CCAS pour des tas de raisons comment peuvent-elles savoir qu'il y a cette information ?

**Mme ACQUAVIVA.-** L'UDAF communique. On communique aussi beaucoup sur le site de la Ville. Il y a des newsletters.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a la Maison des Familles.

**Mme DANEL.-** Il y a la mission locale.

**Mme ACQUAVIVA.-** Oui puisque l'on a une animation collective au sein de la Maison des Familles. Vous avez le CCAS, la Maison de la Métropole. C'est quand même bien relayé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## MAISON DES FAMILLES

### 6. Attribution du chéquier Familles - Évolution des critères au 1er mars 2024

*Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Plus qu'une évolution il s'agit d'une poursuite sur des choses qui avaient déjà évolué l'année dernière.

**Mme ACQUAVIVA.-** Exactement. C'est un renouvellement.

Le chèque Familles permet de favoriser un accès aux activités culturelles, associatives, sportives sur la commune. Justement, depuis 2023 c'est aussi un accès aux soins facilité. Il y a le centre de santé tassilunois Halppy Care avec qui on a conventionné l'année dernière ; Halppy Care qui lutte contre les troubles de la santé mentale. Nous en avons parlé dans de précédentes commissions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous savez où s'ils sont situés dans Tassin la Demi-Lune ? Ils sont avenue Victor Hugo, pratiquement en face de l'école Grange-Blanche.

**Mme ACQUAVIVA.-** Depuis 2023 il est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 18 ans. C'est vrai qu'en 2022 c'était 6 - 18 ans mais il était ressorti que les trois quarts des frères et sœurs des enfants bénéficiaires avaient entre 2 et 6 ans, en majorité 4, 5, puis ensuite 3 ans, donc on s'était dit qu'il fallait baisser cette tranche d'âge, ce qu'on a fait l'année dernière.

En 2023, 1 612 chèques Familles ont été distribués pour une valeur de 56 420 €. On en a distribué à peu près 300 de plus qu'en 2022. Et 1 268 chèques ont été utilisés auprès des partenaires.

On a eu d'autres partenaires qui ont conventionné. Une trentaine d'associations environ ont conventionné avec la Ville. Il y a la plupart des associations sportives. Les six plus grosses associations qui ont reçu ces chèques Familles sont l'école de musique de Tassin la Demi-Lune,

Accusé de réception en préfecture  
069-266910157-20240417-D2024-08-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Aquavert, le Centre Social, le CPNG, le Cran et l'Athlétique Club de Tassin.

Auparavant, la plupart des familles qui recevaient ce chéquier étaient concentrées sur le quartier du Bourg. Aujourd'hui, on s'aperçoit que et sur le quartier de l'Horloge et sur le quartier de la Raude ils sont bien représentés quand on fait les statistiques, à égalité avec le Bourg.

On peut aussi constater que 10 % des familles monoparentales l'ont demandé.

On a de nouvelles structures partenaires : Bright Sparks qui est une école qui dispense des cours d'anglais et La Petite Académie, l'école de peinture et de sculpture, puis une ancienne association qui nous a rejoints après deux ans d'interruption, l'UODL Volley.

L'objectif est de reconduire le dispositif des chèques Familles pour cette année.

**Mme WIATR.-** Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y a plus de monde aussi parce que cela a été dématérialisé ? Est-ce que vous ne croyez pas que la dématérialisation joue ?

**Mme ACQUAVIVA.-** Je ne sais pas, c'est une bonne question. On en saura plus l'année prochaine après deux ans de dématérialisation. Je pense que c'est la communication.

**Mme WIATR.-** Est-ce que le fait que ce soit dématérialisé n'aide pas ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sans doute que cela facilite les choses. L'intérêt de la dématérialisation est justement d'aller vers cet objectif de faciliter les démarches et d'être plus réactif et facilitateur.

**Mme ACQUAVIVA.-** En 2023 les 300 s'expliquent très certainement parce qu'on a baissé la tranche d'âge, tout simplement. On a fait du 3 - 6. Cela vient de là. Cela vient peut-être aussi de la dématérialisation mais on verra plutôt l'année prochaine. On pourra vous donner plus d'informations à ce niveau-là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme DU VERGER.-** Je voulais revenir sur le domaine du soin et de la santé. C'est uniquement dans le cadre d'Halppy Care ?

**Mme ACQUAVIVA.-** Tout à fait.

**Mme DU VERGER.-** En lisant comme cela je me suis demandé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas pour des prestations d'esthétique ou d'autres choses.

Dans le rapport, comme on n'a pas ciblé les associations, les clubs ou autres, c'est pour ne pas cibler forcément un organisme bénéficiaire mais c'est dans cet esprit-là que cela avait été fait.

**Mme DU VERGER.-** Avec la baisse à 35 €, je me dis que pour certaines familles ce n'est pas très élevé, qu'on ait des familles monoparentales ou pas parce que des familles avec un couple malgré tout peuvent avoir des moyens très limités. Est-ce que pour ces familles-là 35 € ne reste pas trop limité ?

Mais les chèques Familles sont une très bonne chose.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On avait constaté qu'il y avait plutôt un déficit de consommation qu'une question de montant. Donc, notre politique a été de dire, tout en essayant quand même de maîtriser le développement ou l'augmentation du budget de cette prestation, dès lors qu'on l'a ouverte aux familles à partir du premier enfant alors que ce n'était qu'à partir du troisième, qu'il fallait chercher un compromis en étant plutôt dans l'idée de dire qu'il faut toucher un plus grand nombre de familles tout en gardant la maîtrise de l'enveloppe financière, en se disant que si à un moment on s'aperçoit que l'enveloppe financière pose souci on pourra aborder ce sujet. Mais dans un premier temps c'est de savoir si on va toucher plus de familles.

On voit que cela progresse puisqu'il y a eu 2 % sur l'année dernière par rapport à l'année d'avant où il n'y avait pas le cliquet à partir de 3 ans.

Pour l'instant, nous sommes dans une enveloppe financière qui répond aux besoins du fait de cette volonté de cibler un plus grand nombre de familles.

À un moment il a fallu faire un compromis entre plus de familles à partir d'une tranche d'âge plus abaissée (3 ans jusqu'à 17 ans) et un chéquier plus important dont on voyait aussi antérieurement que le budget n'était pas consommé.

**Mme DU VERGER.-** Quand vous dites déficit de consommation, les gens venaient chercher des chèques Familles mais ne les utilisaient pas ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** 1 200 ont été utilisés sur 1 600.

Vraiment, je pense que pour l'instant c'est bien une question de nombre de personnes qui auront le souhait de bénéficier du service par le fait de l'avoir ouvert plus largement que la question de savoir si le montant est suffisant.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de le mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité des membres présents, abstention de Mme DU VERGER.**

## **7. Conventonnement avec l'association Lire et Faire Lire Rhône et la Métropole de Lyon**

*Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.*

Accusé de réception en préfecture  
069-266910157-20240417-D2024-08-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

**Mme ACQUAVIVA.-** Il s'agit de formaliser le partenariat avec l'association Lire et Faire Lire via un conventionnement.

L'association intervient à la Maison des Familles depuis plus de deux ans chaque vendredi qui précède les vacances scolaires, sous forme d'un goûter lecture.

L'objectif est de développer auprès des enfants le plaisir de la lecture et en même temps le lien social intergénérationnel puisque les enfants viennent avec leurs parents, grands-parents, assistantes maternelles, gardes à domicile, baby-sitters.

L'association est intervenue cinq vendredis sur 2023 avec une quinzaine d'enfants à chaque fois de 2 à 6 ans et principalement des plus petits, plutôt la tranche de 3 ans qui vient davantage que les plus grands.

À chaque fois il y a un thème autour duquel sont choisies et contées les histoires. Les bénévoles arrivent avec du matériel, décorent la pièce en fonction de la thématique.

Il y a deux bénévoles par groupe et deux groupes qui occupent la salle du bas à la Maison des Familles.

On propose de conventionner parce que ce n'était pas le cas auparavant.

**Mme BOUVIER.-** Est-ce lors de la venue de cette association que le Père Noël vient ?

**Mme ACQUAVIVA.-** C'est cela. La veille des vacances de Noël on a un Père Noël qui vient après le goûter lecture.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est pour cela qu'on voit les enfants dans la pièce avec les petits tapis par terre juste avant l'arrivée du goûter.

**Mme DANEL.-** Il n'y a pas ce genre de proposition de lecture à la bibliothèque ?

**Mme ACQUAVIVA.-** Si, je crois qu'ils officient à la médiathèque.

**Mme WIATR.-** Il y a une lecture de contes à la médiathèque. Je ne sais pas si c'est une association.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, il y a l'heure du conte à la médiathèque, qui est très appréciée d'ailleurs.

**Mme ACQUAVIVA.-** Les microcrèches font venir l'association Lire et Faire Lire et une ou deux écoles privées sur Tassin aussi.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Nous avons terminé les points à l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a quelque chose en lien avec les commissions permanentes pour recalculer les choses, confirmer des rendez-vous ?

**Mme BOUVIER.-** Il faut que je recalcule parce que nous avons entretemps pris un rendez-vous de visite d'entreprise le même jour.

**Mme ACQUAVIVA.-** On regardera cela mais on est allé au moins jusqu'à mai.

**Mme DE LAVISON BERNARD.-** J'étais absente au CA avant Noël et je précise que si un jour je peux remplacer quelqu'un dans les membres qualifiés je peux être joker.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le planning est calé jusqu'après le prochain Conseil d'Administration qui se tiendra au mois d'avril.

**Mme DU VERGER.-** Les prochains conseils seront à nouveau les jeudis ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, bien sûr. Le Conseil municipal est le mercredi. Il y a eu deux exceptions récentes mais c'est bien le lendemain du Conseil municipal, donc le jeudi, qu'il y a le CA du CCAS.

S'il n'y a pas d'autres observations, questions, je vous propose de clore cette séance et vous souhaite une bonne soirée.

**Mme ACQUAVIVA.-** Nous aurons au prochain CA la présentation de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul.

*La séance est levée à 20 heures.*